

## Cahier des charges de la

# Commission pour la Communication (ComCom)

---

### 1. Définition

#### a) Ancrage de la Commission

La Commission Communication (ComCom) est une Commission du Mouvement Scout de Suisse (MSdS) au sens de l'art. 38 al. 1 des Statuts du MSdS.

La ComCom s'organise de manière autonome et dépend directement de la Maîtrise fédérale du MSdS, plus précisément de la Direction de la Tâche essentielle Communication.

#### b) But

La ComCom :

- élabore et contrôle des concepts et des outils de communication pour les niveaux national, cantonal et local du MSdS ;
- conseille et soutient les niveaux national et cantonal pour ce qui concerne la communication ;
- collabore à des projets de communication du MSdS.

### 2. Structure de la Commission

La Commission est composée des Responsables de Commission et de membres. Idéalement, les Responsables de Commission sont un homme et une femme.

La Maîtrise fédérale du MSdS nomme les membres et les Responsables de la Commission Communication.

Les différentes régions linguistiques sont à considérer de manière appropriée.

La grandeur de la Commission dépend du travail à effectuer.

### 3. Tâches et compétences

#### a) Délimitation

La ComCom est l'une des Commissions rattachées à la Tâche essentielle Communication.

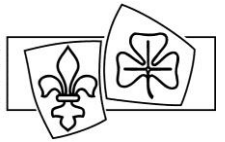
Selon l'art. 35 des Statuts, la Direction de la TE Communication, en tant que membre de la Maîtrise fédérale, est responsable de la conduite opérationnelle du MSdS. Elle est soutenue par la Commission Communication dans la réalisation de ses tâches. Le travail de contenu se fait en collaboration avec la Commission.

Avec les autres Commissions du Niveau fédéral, une collaboration au cas par cas ainsi qu'au niveau des projets est souhaitée.

#### b) Planification et mise en œuvre de la stratégie

La Commission Communication suit les thématiques importantes en matière de communication et les thèmes de société qui concernent le MSdS et la situation des enfants et des jeunes en Suisse et apporte des réflexions pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie.

La Commission Communication participe au processus de pilotage du MSdS selon le Règlement « Processus de pilotage et organes de décisions du MSdS » et assume dans ce cadre les tâches suivantes :



- prendre part à la consultation relative à l'Objectif global
- prendre part à l'élaboration des Papiers stratégiques et aux consultations y relatives
- prendre part à l'élaboration de la PTF
- planifier les tâches de la Commission dans la PTF, les mettre en œuvre et les évaluer

## c) Tâches

### i. Responsables de Commission

Afin d'atteindre le double objectif résultant des tâches de direction, les Responsables de Commission ont d'une part pour tâche d'assurer que la Commission puisse effectuer efficacement ses tâches et, d'autre part, font en sorte que les membres de la Commission aient du plaisir dans leur fonction.

Ils représentent la Commission et ses intérêts envers l'extérieur et assurent la collaboration avec les autres organes de l'organisation et les tiers.

Ils assument la responsabilité du compte pour les tâches courantes de la Commission.

### ii. Contenus concrets

La ComCom :

- Soutient le Comité, la Maîtrise fédérale, les Commissions et les Groupes de projet du MSdS en matière de communication.
- Soutient et conseille les Associations cantonales dans les questions relatives à la communication.
- Soutient les responsables RP cantonaux dans la mise en œuvre de leur travail de relation publique.
- Actualise les documents pour lesquels la Commission est responsable selon le RRH et, si nécessaire, en élabore de nouveaux.
- Collabore, dans la mesure du possible, à des projets du MSdS :
  - projets du MSdS qui nécessitent un soutien ou des conseils en matière de communication
  - conception d'un nouveau site internet pour les scouts (selon les besoins intranet, site internet actuel du MSdS) ;
  - création d'une base de données de photos ;
  - ...

## 4. Organisation

### a) Finances

Les compétences financières sont définies dans la « Directive relative aux compétences financières et aux droits de signature du Niveau fédéral du MSdS » (N° MSdS 5018) et dans le « Règlement pour le remboursement des frais des bénévoles ».

### b) Séances

La Commission se réunit selon les besoins.

### c) Reporting

L'outil de reporting du MSdS est intégré dans le processus de reporting de la Commission.

## 5. Dispositions finales

La Maîtrise fédérale est compétente en cas de litige entre la Commission Communication et un autre organe du niveau opérationnel du MSdS.

Le présent cahier des charges a été adopté par la Maîtrise fédérale du MSdS le 02.02.2016 et entre immédiatement en vigueur.